

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Octroi d'une subvention pour la création de logements sociaux au bailleur social IRP, d'un montant de 62 713 € pour l'opération de 16 logements sociaux de type PLAI sur la commune de Versailles.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5.I al.3 T

Vu la délibération n°2016-03-08, du Conseil communautaire du 8 mars 2016, portant création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière pour l'année 2016 ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2016 relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création de logements ;

La subvention pour la création de logements sociaux attribuée aux opérateurs du logement social est effective dans son nouveau cadre d'application depuis le 27 juin 2016. Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social hors PLS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le bailleur social IRP a déposé une demande de subvention en date du 7 octobre 2016 pour la réalisation de seize logements sociaux situés 2 rue Philippe de Dangeau à Versailles.

En contrepartie de la subvention octroyée, IRP s'engage à réserver à la communauté d'agglomération un contingent de 2 logements.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention octroyée par VGP
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
IRP	2 rue Philippe de Dangeau	Versailles	16	16						62 713 €

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 62 713 € au bailleur social IRP pour la réalisation de seize logements sociaux de type PLAI situés 2 rue Philippe de Dangeau à Versailles ;
- 2) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2016-001 ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 14 novembre 2016

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :</p> <p>de l'affichage le :</p> <p>retiré de l'affichage le :</p>

Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-08

Résumé de l'acte : Octroi d'une subvention pour la création de logements sociaux au bailleur soc...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-08-AU

Pièces jointes :

2016 11 08 Octroi d'une subvention pour la création de 16 logement IRP 62 713 € Versailles.pdf

Historique :

17/11/2016 15:35:52	Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 15:36:55	En cours de transmission	
17/11/2016 15:37:23	Transmis en Préfecture	
17/11/2016 15:45:12	Accusé de réception reçu	